

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 14 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Augne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 07 mars 2019

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	23	3	2	5

Pour	Contre	Abstention
26	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHAUVERGUE Laurence, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LEFEBVRE Frankie, LENOBLE Monique, LOURADOIR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : DEVAUX Nathalie donne pouvoir à LEFEBVRE Frankie, DUPUY Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence, PERDUCAT Daniel donne pouvoir à FAYE Jean Pierre.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : CHADELAUD Michel, PAQUET Laurent.

Absents : CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, DOLLEY Alain, ROGER Edouard, SIMON Isabel.

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

PERSONNEL

Délibération n°21-2019 : Liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires

Suite à la reprise en gestion des crèches, Monsieur Le Président informe les membres du bureau qu'il convient de mettre à jour la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires.

En effet, au terme de la réglementation sur les pièces justificatives de la dépense, il revient à l'assemblée délibérante de fixer la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

En raison des nécessités de service et à la demande (du Président, de la Direction), des heures supplémentaires sont réalisées de manière occasionnelle par les agents de la collecte des déchets pour la réalisation d'interventions techniques sur les bâtiments communautaires et par les agents des crèches pour effectuer des tâches d'entretien en l'absence de la personne titulaire du poste.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- De modifier la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires de la manière suivante :
 - les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et de catégorie B, relevant des cadres d'emploi de technicien, d'agent de maîtrise, d'adjoint technique, d'adjoint d'animation, d'auxiliaire de puériculture, d'éducateur de jeunes enfants.

Cette délibération annule et remplace la délibération 43-2018 du 03 mai 2018

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 19 mars 2019

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le : **9 - MAI 2019**
Publié le : **9 - MAI 2019**

